



Comité d'Établissement Siège du 24 septembre 2015

Préambule

Ça la fiche mal

L'affaire des fiches d'évaluation a choqué à plusieurs titres. D'abord par l'opacité de la démarche qui n'a jamais fait l'objet d'une présentation aux instances représentatives du personnel, ensuite par le contenu, et en particulier la fameuse cartographie des potentiels des équipes et les termes utilisés, particulièrement malveillants. Elle a fait surgir, derrière l'apparence et les belles paroles sur le "vivre ensemble" et "l'égalité des chances" une politique managériale violente et perverse.

La direction est aujourd'hui confrontée à une crise de confiance majeure. Elle doit donner des preuves de loyauté, condition indispensable à l'émergence d'un travail constructif. C'est ce que dit Mme Ernotte, il nous faut des actes. La Direction s'est engagée à répondre immédiatement et distinctement à chaque salarié qui fait la demande de sa fiche. A ce jour, pas de réponse.

Mais restaurer la confiance, cela passe par la refondation d'une régulation sociale mise à mal par une interprétation partisane de l'accord collectif. Nous revendiquons

d'ailleurs que l'accord soit revisité sur ce point. En clair, si la régulation sociale avait bien fonctionné, une dérive aussi scandaleuse n'aurait pu avoir lieu.

Restaurer la confiance, cela passe par le respect des interlocuteurs sociaux. Hier 23 septembre avait lieu un mouvement de grève dans le cadre de la journée d'action pour la défense des libertés syndicales. Jacques Rivière, délégué syndical de Vanves sanctionné de 15 jours de mise à pied sans salaire, s'est exprimé Place de la République parmi de nombreux militants victime de ces violences patronales.

Or à l'occasion de cette grève on a vu réapparaître dans certains services des formes de pression et d'intimidation visant à restreindre l'exercice du droit de grève à FTV.

Ce n'est pas la bonne voie. Le respect des personnes mis à mal par les fiches, le droit de contester et de faire grève sont des éléments consubstantiels de notre système démocratique et sans lesquels aucune politique d'entreprise ne sera possible.

Budget : bâchage gouvernemental

L'affaire des fiches ne doit pas occulter les autres enjeux du moment, tout aussi déterminants, comme l'arbitrage gouvernemental concernant le financement de FTV. Si les choses restaient en l'état, ce serait un déficit de l'ordre de 50 M€ pour 2016 après un

manque à gagner de 15 M€ fin 2015 et devrait encore se dégrader en 2017.

En cause, la baisse des ressources publicitaires, le refus d'augmenter la redevance de plus d'un euro et d'en revoir l'assiette.

Mme Ernotte refuse d'entériner un déficit aussi conséquent après des années de déficits cumulés. Certes ce n'est pas une saine option de gestion, mais c'est bien la conséquence de la mauvaise réforme Sarkozy amplifiée par Hollande en 2012, qui a cassé le modèle économique de l'entreprise en la plongeant dans un déficit structurel dont elle n'est jamais ressortie.

"Ce déficit chronique doit nous conduire à repenser la stratégie globale et repose la question de notre capacité à remplir l'ensemble de nos missions." Hier sur Europe 1, Mme Ernotte déclarait qu'elle ne ferait pas tout avec moins, et qu'elle avait d'ores et déjà demandé à l'ensemble des équipes de préparer un nouveau plan d'économies. "Nous passons tout au peigne fin".
Pourriez-vous nous en dire un mot, Monsieur le président du CE Siège et

responsable des moyens de France télévisions ?

Où comptez vous trouver encore des marges de manœuvre, alors que l'entreprise vit au rythme du plus grand plan d'économies de l'histoire de la télévision publique depuis 2012, qu'elle a vu ses effectifs fondre de 740 ETP et qu'elle a du s'adapter à une baisse de ses ressources d'environ 200 millions € ?

Où sont les économies à venir ? Dans quels sites ? Dans quelles directions ? Selon quelles modalités ?

Reverrez-vous les objectifs à la baisse ? Réduirez-vous le périmètre des chaînes ? L'ambition numérique ? L'immobilier ? Les achats de programmes ? Les organisations du travail ?

En attendant les Assises

Lors du dernier CE Siège, la CGT a demandé un moratoire sur la mise en œuvre d'Info 2015. Faute de réponse, nous réitérons notre demande et nous souhaitons que le président du CE la relaie auprès de la présidente de FTV. Notre position est justifiée par plusieurs éléments :

Tout d'abord, les Assises de l'Entreprise qui doivent se tenir d'octobre à décembre. Ces Assises ont pour objet d'établir un dialogue entre les salariés et la direction : « *Le plan stratégique 2020 sera élaboré dans le cadre des assises de l'entreprise* » a annoncé Mme Ernotte. Par conséquent, il serait logique que les salariés soient entendus avant d'aller plus loin dans la fusion des rédactions France 2/France 3.

Info 2015 est un projet qui émane de l'ancien directeur de l'Information qui a maintenant quitté l'entreprise. Son projet a fait l'unanimité contre lui : les syndicats, les sociétés des journalistes, le comité d'établissement et le comité central d'entreprise se sont prononcés contre.

Sur le plan social, Info-2015 reproduit dans son organisation un mode de fonctionnement basé sur des rapports

hiérarchiques autoritaires dont les ravages psycho-sociaux ont été dénoncés par plusieurs rapports.

Le projet de chaîne d'information permanente qui serait destiné aux Smartphones va profondément modifier les méthodes de travail des rédactions. Il n'est pas pris en compte par Info-2015. Il serait logique que M. Dagognet, qui en a la charge, informe les rédactions et les élus du personnel sur son projet qui rend Info-2015 caduc.

D'ores et déjà, la direction de l'information a décidé que le déménagement du service économie-social de France 3 à la rédaction de France 2 se fera début janvier. Un projet immobilier est en cours, sans information du CE, ni du CHSCT.

Enfin, les instances représentatives du personnel n'ont pas été informées loyalement des différentes phases du projet Info 2015.

Pour toutes ces raisons et par respect pour les salariés qui vont subir ces bouleversements, la CGT vous demande une nouvelle fois un moratoire sur Info-2015.

Paris, le 24 septembre 2015